

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mardi 25 Juin à 17 Heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mercredi 19 Juin, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	M. CERVETTI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	Mme FIESCHI-DI-GRAZIA

Etaient absents :

Mmes GUIDICELLI, MOUSNY-PANTALACCI, Adjointes au Maire, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, M. SBRAGGIA, M. FERRARA, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 25 juin 2013

Délibération N°2013 / 199

Individualisation de subventions aux associations culturelles

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Dans le cadre de sa politique de soutien aux activités culturelles, la Ville d'Ajaccio apporte chaque année une aide financière aux associations, contribuant ainsi à la promotion et au développement de la culture dans toutes ses dimensions.

Acteurs essentiels de la vie locale, au plus proche des territoires et des habitants, les associations culturelles constituent en effet, aux cotés de la commune et en complément de la programmation municipale, des espaces d'initiative, d'expression du vivre ensemble, de transmission et de créativité dans tous les domaines artistiques.

Afin d'évaluer la pertinence des propositions et pour légitimer l'aide apportée par la Ville, des objectifs prioritaires ont été retenus.

En effet pour être soutenues financièrement les associations doivent satisfaire à l'un des critères ci-dessous définis :

- Favoriser l'accès à la culture pour tous les publics,
- Accroître l'offre culturelle et artistique,
- Promouvoir la culture corse,
- Mettre en valeur le patrimoine,
- Permettre le développement des pratiques artistiques par des actions de sensibilisation et de formation,
- Qualifier l'encadrement et développer les pratiques amateurs.

Les principes, qui fondent l'action dans ce domaine et qui légitiment l'aide apportée sont déterminés par :

La qualification des porteurs de projets et l'intérêt artistique et culturel de leurs propositions, ainsi que la rigueur de leur gestion financière.

Leur capacité à inscrire sur le territoire de la ville une action pérenne de nature à dynamiser la participation active des habitants et qui permet ainsi :

- La diversification et l'augmentation de l'offre culturelle.
- L'élargissement des publics et le développement des pratiques de chacun.

Ainsi, cette année le montant des crédits disponibles nous a conduit à privilégier des actions à vocation structurante qui possèdent un lieu culturel et ont un fonctionnement annuel, ainsi que des associations qui réalisent des événements et contribuent au dynamisme de la vie culturelle ajaccienne, 29 demandes ont été présentées, dont 7 nouveaux projets.

La ville d'Ajaccio depuis mars 2010 permet d'apporter **des avantages en nature** aux associations, par une mise à disposition des équipements et des personnels de la salle de spectacle « Espace Diamant », mais aussi de l'Eglise anglicane, ainsi pour l'année 2013, la valorisation de ces prêts se présente ainsi :

Associations culturelles :

Association Corsica Doc : **1400 €** pour une journée de prêt de la salle de cinéma, et deux soirées

Association Ciné 2000 : **7110 €** pour 9 jours de prêt de la salle de cinéma et du hall d'exposition,

Association ANACR 2A : **2800 €** pour 4 jours de prêt de la salle de cinéma,

Association Latinità : **7110 €** pour 9 jours de prêt de la salle de cinéma et le hall d'exposition,

Association les Ateliers Varans : **700 €** pour 1 journée de prêt de la salle de cinéma,

Association Opéreae : **1400 €** pour 2 jours de la salle de spectacle.

Association Vitalba : **700 €** pour 1 journée de prêt de la salle de spectacle

Association U Borgu : **700 €** pour 1 journée de prêt de la salle de spectacle

Compagnie Vialuni : **3000 €** pour le prêt de l'église anglicane sur 15 jours de janvier à juin 2013.

Compagnie du jeune Ballet Corse : **3200€** pour le prêt de l'église anglicane sur 16 jours de janvier à juillet 2013.

Associations caritatives ou humanitaires :

La fraternité du partage : **350€** pour le prêt d'une journée de la salle de spectacle,
Corsica sida : **700€** pour le prêt de 2 jours de la salle de spectacle,
L'association La Marie Do : **350€** pour le prêt d'une journée de la salle de spectacle,
Téléthon : **700€** pour le prêt de 2 jours de la salle de spectacle,
Association : Les Restos du cœur : **350€** pour le prêt d'une journée de la salle de spectacle
Association La Marelle : **350€** pour le prêt d'une journée de la salle de spectacle

Ce dispositif de soutien qui ne comptabilise que le coût des tarifs de location des espaces, fixés par délibération du conseil municipal, et mis à disposition gracieusement est complété par l'apport financier d'autres services de la Ville particulièrement, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, ainsi que par les nombreuses aides techniques (matériel et personnel).

Par ailleurs, la programmation du théâtre municipal qui privilégie la promotion de la création insulaire et met en place de nombreux ateliers de pratiques artistiques, constitue un apport financier conséquent pour conforter le développement des associations.

Il est proposé de procéder à l'individualisation des subventions aux associations conformément à la liste suivante :

Projets structurants :

Associations conventionnées (Ville /CTC)

- Association L'Aghja : **120000€**
- Association Cirko : **4000€**
- Association Locu Teatrale: **6000€**
- Association théâtre de Nénéka : **15000€**

Association non conventionnées :

- Association Le Lazaret Ollandini : **5000 €**
- Association Compagnie du Jeune Ballet Corse : **3000€**
- Association Point de suspension : **2000€**
- Association A Bandera : **3000€**
- Association U Filu d'Amparera : **10 000€**

Manifestations ponctuelles :

- Association Via Grenelle: **2000€**
- Association Prix du livre corse : **500€**
- Association Jazz in Aiacciu: **17000€**

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2013 au compte 65, article 6574.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

De se prononcer sur le principe d'attribuer les subventions proposées ci-dessus.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs et à passer toutes conventions, relatifs à l'ensemble de cette proposition,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur Antoine VITALI, Conseiller Municipal, délégué
Et après en avoir délibéré

Vu la loi 82.663 du 2 mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 21 juin 2013.

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- l'attribution des subventions précisées ci-après :

Projets structurants :

Associations conventionnées (Ville /CTC)

- Association L'Aghja : **120000€**
- Association Cirko : **4000€**
- Association Locu Teatrale: **6000€**
- Association théâtre de Nénéka : **15000€**

Association non conventionnées :

- Association Le Lazaret Olandini : **5000 €**
- Association Compagnie du Jeune Ballet Corse : **3000€**
- Association Point de suspension : **2000€**
- Association A Bandera : **3000€**
- Association U Filu d'Amparera : **10 000€**

Manifestations ponctuelles :

- Association Via Grenelle: **2000€**
- Association Prix du livre corse : **500€**
- Association Jazz in Aiacciu: **17000€**

AUTORISE Monsieur LE MAIRE

- à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de ces attributions.

DIT

Que les crédits afférents sont inscrits au BP 2013, article 6232, chapitre 11, Fonction 33.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Dr Simon RENUCCI


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130625-2013_199-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2013